



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER (Champs/Tarentaine), Raphaël MIALOU (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes).

Ont donné pouvoir : Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes)

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 11 juin 2021

20210617024DE

ETUDE D'IMPACT ET LOI SUR L'EAU ZONE DE LARNIE : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Lors du vote du budget, M. le Président a annoncé la volonté de la Communauté de communes de continuer d'accueillir des entrepreneurs sur son territoire. La zone de Larnié située sur la commune de Lanobre offre des potentialités d'accueil attendue sa situation.

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer :

- le devis de la société Somival ingénierie pour l'étude d'impact et dossier loi sur l'eau pour un montant de 29.960 € HT ;
- la mission d'études préalables avec l'atelier site-architecture et le cabinet Saunal-Cros pour un montant de 15.300 € HT ;

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer :

- le devis de la société Somival ingénierie pour l'étude d'impact et dossier loi sur l'eau pour un montant de 29.960 € HT ;
- la mission d'études préalables avec l'atelier site-architecture et le cabinet Saunal-Cros pour un montant de 15.300 € HT.

Fait à CHAMPS SUR TARENTEINE - MARCHAL, le 17 juin 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 22/06/2021

Affichée ou notifiée le 22/06/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE

Sous réserve de la Mairie

Certificat de légalité

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la Communauté de Communes ou de sa réception en sous-préfecture.

015 24 59 19 55 - 06 17 20 21 00 08 05 DE DE